Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le 19-10-2022
ID : 039-223900010-20221018-ARR_2022_1123-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1123_ART_RD678_REVIGNY
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M . le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise EIFFAGE domiciliée ZA Les Plaines 370 rue du 19 mars 1962 39570 COURLAOUX en date du 12 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 678 pendant les travaux de déplacement du réseau de transport de gaz (PE125) – territoire de la commune de REVIGNY,

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le 19-10-2022
ID : 039-223900010-20221018-ARR_2022_1123-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD678** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du mardi 25 octobre 2022 à 7h30 au vendredi 25 novembre 2022 à 18h00**
Localisation	**Du PR 16+0110 (Le Moulin)** **Au PR 16+0215**
Restrictions	**Alternat par feux tricolores** **Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier**

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise EIFFAGE, sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de REVIGNY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER à l'adresse suivante : .45 rte de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le 19-10-2022
ID : 039-223900010-20221018-ARR_2022_1123-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

N°14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : HERITIER Prénom : Antoine
Dénomination : SBTP Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin des Champs Poly
Zac de la Levanchée
Code postal 39570 Localité : COURLAOUX Pays : France
Téléphone 0384248528 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : brt.sbtpjura@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D678 - RTE DE GENEVE
Code postal 39570 Localité : REVIGNY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
DEPLACEMENT RESEAU PE 125

N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :

Date prévue de début des travaux : 25 10 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 25 10 2022
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le 19-10-2022
ID : 039-223900010-20221018-ARR_2022_1123-AR

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :
Pour plus de renseignements, veuillez contacter Mr HERITIER Antoine au 07 88 44 99 27
merci

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : COURLAOUX Le : 12 10 2022

Nom : ROLLIER Prénom : Isabelle Qualité :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Signature certifiée Sogelink

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le 19-10-2022
ID : 039-223900010-20221018-ARR_2022_1123-AR

(46.642924 5.601737);(46.642858 5.602043);(46.641863 5.601839);(46.641896 5.601420);(46.642924 5.601737);